

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS ESCALQUENS
du 28 juin 2017

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUS E/ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Anabel LESOURD Valérie BAUTHIAN		Présente Présente
SIRACED PC	Caroline RAFFALLI		Présente
SDIS			Absent
DREAL	Marion GENADOT Rémy CORTES		Présente Présent
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
Collège collectivités			
Mairie d'Escalquens	Alain SERIEYS Denis FOURNIER	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Mairie de Pompertuzat	Le maire Jean-Paul DEODATO	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Mairie de Belberaud	Le maire Raphaël SORROCHE	Titulaire Suppléant	Absente Présent
SICOVAL	Arnaud LAFON André PUMA	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Conseil Départemental	Emilienne POUMIROL Gilbert HEBRARD Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléant Service Environnement	Absente Absent Présent
Collège riverains			
RFF	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléante	Absente Absent
SNCF	Claire BOURLET DE LA VALLÉE	Titulaire	Absente
FNE	Alain RIVIERE Alain POUGET	Titulaire Suppléant	Présent Absent
Copropriété de La Grave	Jean-Marc HALLOUARD	Titulaire	Présent
Le Vallon d'Escalquens	Jacques FRANCOIS	Titulaire	Absent
CD 16 Propre	Philippe PACAUD Patrick BINO	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Collège exploitants			
TOTAL MARKETING FRANCE	Christel VAUTIER Kilian LOUISE	Titulaire	Présente par audioconférence Absent
GACHES CHIMIE	Pierre GACHES Stéphane MOLINS M. Stéphane CHENEL M. Gilbert DELMAS	Titulaire Titulaire	Absent Absent Présent Présent
Collège salariés			
CHSCT TOTAL MARKETING SERVICES	Fatsah HOCINI Olivier BODIN	Titulaire Suppléant	Absent Absent
GACHES CHIMIE	M. Jérôme BERNARD M. Thierry ESCAFFIT Amélie GARCERA	Titulaire Suppléant	Absent Absent Présente

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 27 juin 2016
- 2) Point d'information – Société Total Marketing France
- 3) Bilan de l'activité 2016 – Société GACHES Chimie
- 4) Point d'information de l'inspection des installations classées
- 5) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 35 par Mme Anabel LESOURD, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 27 juin 2016

Le compte rendu de la réunion du 27 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Point d'information – Société Total Marketing France

Mme VAUTIER (Total) présente le plan de gestion du site de l'ancien dépôt d'Escalquens. Ce plan est destiné à exposer le résultat du diagnostic de l'état du terrain ainsi que les travaux à entreprendre, afin qu'il soit rendu conforme à l'usage futur auquel il est destiné.

Mme VAUTIER dresse le bilan de l'état environnemental constaté à l'issue du diagnostic. L'étude a été opérée selon un maillage plus ou moins resserré, en fonction de l'historique et des incidents répertoriés sur le site. 312 analyses ont été réalisées par le biais de sondages, piézomètres et piézairs. Une seule zone présente des anomalies.

Un traitement du site par biotraitement est proposé. Deux options peuvent être retenues.

- la première est celle du *land scarming*, réalisé sur site ; la durée des travaux est de 18 à 24 mois ;
- la seconde consiste en un traitement hors site ; il est prévu pour durer deux mois au biocentre Occitanie de Graulhet. Les terres une fois traitées n'ont pas vocation à revenir sur le site ; leur retrait n'aura pas de conséquence. En effet, il existe suffisamment de petites buttes sur le terrain d'Escalquens pour compenser les pertes.

Pour des raisons de planning, Total souhaite privilégier cette dernière option. La DREAL doit instruire le dossier de plan de gestion. Les travaux pourraient être réalisés durant l'hiver 2017-2018.

Un projet de ferme solaire est par ailleurs à l'étude en partenariat avec la commune d'Escalquens et le SICOVAL. Son exploitation serait alors reprise par Total Solaire.

M. HALLOUARD s'enquiert du volume de terre à traiter, ainsi que de la puissance que pourra fournir la ferme photovoltaïque.

Mme VAUTIER indique qu'il y a 1 500 tonnes à traiter. Elle n'est, en revanche, pas en mesure d'indiquer la puissance envisagée de la ferme solaire.

M. FOURNIER (Escalquens) constate que les sols les plus pollués ont été identifiés là où les sondages les plus denses ont été opérés.

Mme VAUTIER précise que les sondages ont été réalisés au regard de l'historique des incidents recensés sur le site.

M. FOURNIER souhaite connaître l'avis de la DREAL.

M. CORTES (DREAL) précise qu'il ne dispose pas à ce jour du dossier de plan de gestion complet. Il n'est donc pas en mesure de se prononcer. Il ajoute cependant que la méthode de traitement proposée est généralement efficace pour le type de pollution considéré (hydrocarbures).

M. RIVIÈRE (FNE) demande quelle surface au sol sera excavée. Il s'interroge, par ailleurs, quant à la pollution de la nappe.

Mme VAUTIER précise que la partie superficielle au-dessus de la nappe et la partie un peu plus profonde qui touche les marnes sont concernées par l'excavation.

La nappe n'est par ailleurs pas productive et est alimentée à la faveur de la pluviométrie. Les différentes nappes n'ont donc pas de rapport entre elles, empêchant de fait la diffusion de la pollution. Les analyses piézométriques en attestent.

M. RIVIERE s'inquiète d'une pollution de l'eau des puits et des terres agricoles avoisinantes.

Mme VAUTIER rappelle que les pollutions sont suivies depuis des années à l'endroit du piézomètre 22 où s'est déroulé l'événement majeur du site. En cas de suspicion d'une pollution extérieure, le nécessaire aurait été fait.

M. CORTES confirme que les puits voisins ne sont pas dans l'axe de l'écoulement de la nappe, et que d'autre part, la pollution étant restée confinée sur le site, un impact sur les terres agricoles n'est pas à craindre.

Il précise par ailleurs, par rapport à la présentation faite par Total, que le calcul de risque sanitaire prend en compte la nature des polluants, le niveau de pollution, mais également les vecteurs de transfert possible vers les cibles définies en fonction de l'usage prévu des terrains.

M. RIVIERE demande des précisions sur le projet de ferme solaire.

Mme VAUTIER estime que ce point est prématuré. Le projet en est à la phase de l'étude de faisabilité. Curer cette zone de pollution permettra de cesser la surveillance du site.

M. RIVIERE souhaite une utilisation multiple du foncier dégagé.

3. Bilan de l'activité 2016 – Société GACHES Chimie

M. CHENEL (GACHES Chimie) présente le bilan de l'activité composé de la formation, des actions réalisées pour la prévention des risques, des exercices et des investissements réalisés en 2016 et programmés pour 2017. Aucun accident ou incident portant atteinte à l'environnement n'a été recensé en 2016. M. CHENEL précise que la prochaine inspection annuelle de la DREAL est prévue le 4 juillet 2017.

L'ensemble des acteurs (préfecture, mairie, pompiers, SAMU) a été impliqué dans l'exercice POI/PPI réalisé le 8 novembre 2016. Il a permis de roder les procédures internes de l'entreprise, notamment pour les nouveaux embauchés.

4. Point d'information de l'inspection des installations classées

M. CORTES indique qu'aucune non-conformité n'a été décelée au cours de l'inspection annuelle réalisée le 16 juin 2016. L'accent a été porté sur les problèmes de vieillissement du matériel. L'inspection a donné lieu à neuf remarques et observations auxquelles l'exploitant a apporté toutes les réponses.

L'autre sujet d'actualité concernant GACHES Chimie porte sur l'instruction de l'étude de dangers remise en juillet 2014. Elle devrait arriver à terme en 2017. Un projet d'arrêté préfectoral, actualisant les moyens de maîtrises des risques mis ou à mettre en œuvre, est prévu pour l'automne.

En ce qui concerne la directive RSDE (rejet de substances dangereuses dans l'eau) relative à certaines substances polluantes particulières dans les eaux, un arrêté préfectoral du 21 juillet 2016 demande la surveillance pérenne de huit substances particulières dans les rejets aqueux du site. Deux d'entre elles, particulièrement visées, sont susceptibles, selon l'exploitant, de provenir des matières premières utilisées sur le site.

Enfin, une instruction est en cours sur une demande de l'exploitant d'augmenter la capacité de stockage de certains produits.

M. CHENEL indique que le PDG de GACHES Chimie est particulièrement attentif à toutes les questions liées à la sécurité. En liaison avec la DREAL, les investissements nécessaires sont validés automatiquement.

M. RIVIERE évoque le rejet des substances en milieu aqueux.

Mme GARCERA (GACHES Chimie) précise que des prélèvements trimestriels sont opérés depuis mars 2017 sur les bassins, y compris les bassins bases et oxydants. Les prélèvements du bassin des oxydants n'étant pas conformes, ils ont été traités en déchets.

M. CHENEL rappelle que l'ensemble du site est en rétention.

Mme RAFFALLI (SIRACED PC) aborde l'exercice PPI. Ses objectifs étaient de réaliser une alerte de l'ensemble des acteurs et des communes, le bouclage de la zone, le montage d'un centre opérationnel départemental à la préfecture et d'un PCO à la mairie d'Escalquens, la prise en charge des victimes, la communication d'urgence, la gestion de la gare qui se trouve dans le périmètre d'application des mesures réflexes du PPI et l'information préventive des riverains.

La question de la pertinence du confinement dans la gare d'Escalquens s'est posée. Cette gare est de taille modeste et se trouve en limite de la zone. Une étude sur une évacuation rapide est à l'étude. Les consignes pourraient différer dans la prochaine version du PPI.

Un constat est dressé : les riverains ignorent les consignes réflexes de comportement autour des sites soumis à PPI. La préfecture a réalisé un kit destiné à aider les établissements riverains à le décliner dans leurs organisations internes. Il a été distribué aux communes, aux sites industriels et aux représentants des riverains en CSS. Il comprend un modèle de plan d'organisation pour des mesures de confinement ou d'évacuation, une foire aux questions et un modèle d'exercice. Il est disponible sur le site de la Préfecture. <http://www.haute-garonne.gouv.fr/PPI>

M. CHENEL indique, qu'à l'occasion de cet exercice, GACHES Chimie a également examiné de quelle manière pouvait être assurée la poursuite de l'activité et la continuité de l'approvisionnement, notamment pour les sites de traitement de l'eau.

M. RIVIERE rappelle que le phénomène dangereux se produit avant le déclenchement de la sirène ; en conséquence, des personnes pourront avoir déjà subi les impacts de l'accident.

Mme RAFFALLI précise que le point de départ de l'exercice PPI est l'accident. Il aborde la thématique sur la source de l'émanation toxique et calcule le temps de mise en œuvre des moyens d'alerte et de secours. Le déclenchement de la sirène doit intervenir au moindre doute.

5. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 heures.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice du service de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial

Anabel LESOURD